

# CONVENTION DE FORMATION N° .....

Applicable dans le cadre du DIF

Entre les soussignés :

Le prestataire de formation :

Enregistré sous le numéro de déclaration d'activité N° .....

Auprès du préfet de région de .....

Et

L'entreprise.....

En application du Livre IX du code du travail, notamment des articles L.920-1 et suivants dudit code,

Il a été convenu ce qui suit :

## Article 1<sup>er</sup> : Objet de la convention :

Le prestataire de formation .....s'engage

à organiser au bénéfice de M ..... salarié(e) de l'entreprise .....

l'action de formation suivante : .....

## Article 2 : Nature et caractéristiques de la formation

L'action de formation organisée en application de la présente convention entre dans une des catégories visées par l'article L.900-2 du code du travail.

Son objet, son programme, sa durée et les effectifs concernés et les modalités de la formation, en particulier, lorsqu'il s'agit de formations réalisées en tout ou partie à distance sont précisés en annexe 1 de la présente convention.

Lorsque l'action de formation est réalisée dans le cadre du droit individuel à la formation d'un (des) salarié(s), les modalités particulières de la formation sont précisées en annexe 2 (et suivantes si plusieurs salariés) de la présente convention.

## Article 3 : Situation du stagiaire

Ils sont placés sous l'autorité du Directeur de l'organisme de formation ..... et sont tenus de respecter le règlement intérieur et les horaires applicables dans l'organisme.

Le prestataire de formation s'engage à fournir à l'entreprise ....., à la fin de chaque mois et à la fin de l'action de formation, les états de présence de chaque stagiaire.

Les cas d'absence sont immédiatement signalés à l'entreprise.

**Article 4 : Dispositions financières**

L'entreprise s'engage à verser au prestataire de formation les sommes correspondant aux coûts de l'action réalisée dans les conditions suivantes : .....  
.....

En contrepartie, le prestataire de formation s'engage à réaliser l'action de formation prévue dans la présente convention ainsi qu'à fournir tout document de nature à justifier la réalité et la validité des dépenses de formation engagées à ce titre.

**Article 5 : Inexécution de la convention**

En cas d'inexécution totale ou partielle de la convention, le prestataire de formation ..... s'engage à rembourser à l'entreprise ..... les sommes qui, de fait de cette inexécution, n'ont pas été effectivement dépensées ou engagées.

**Article 6 : Modification de la convention**

Chacune des parties porte à la connaissance de l'autre les modifications qu'elle désire voir apporter aux dispositions de la présente convention.  
Les modifications, arrêtées d'un commun accord, font l'objet d'avenants.

**Article 7 : Date d'effet et durée de la convention**

La présente convention est établie pour une durée de .....  
Cette convention prend effet à compter du ..... jusqu'au .....  
L'action de formation se déroule au cours de cette période de validité.

Fait en double exemplaires, à ....., le .....

Pour le prestataire de formation

Pour l'entreprise

## **ANNEXE 1**

Action de formation : .....

Organisée par : .....

Au bénéfice des salariés de l'entreprise .....

### **PROGRAMME**

#### **Durée de formation en heures**

#### **Modalités de la formation et en particulier si réalisée en tout ou partie à distance**

### **EFFECTIF MAXIMUM**

**Dont nombre et nom des participants au titre du DIF**

### **COUTS**

## **ANNEXE 2**

En application du 8<sup>ème</sup> alinéa de l'article 20 de l'accord du 20 juillet  
2004 relatif à la formation dans la métallurgie

Action de formation : .....

Organisée par le prestataire .....

Au bénéfice de M ....., salarié de l'entreprise ..... demandant  
l'exercice de son droit individuel à la formation.

Nombre d'heures acquises au 1<sup>er</sup> janvier de l'année en cours au titre du DIF : ..... heures

Accord de l'entreprise en date du ..... pour ..... heures

### **A recopier par le salarié**

« je soussigné M ..... demande à exercer mon droit individuel à la formation pour suivre, en  
dehors du temps de travail, l'action de formation suivante ..... ».

Pour l'entreprise

Pour le salarié